



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

*République française*

*Département des Alpes-de-Haute-Provence*

Date de la convocation: 26/05/2025

*L'an deux mille vingt-cinq et le trois juin l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Laurent ROUX*

**Membres en exercice  
: 10**

**Présents : 7**

**Votants : 9**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Présents :** Laurent ROUX, Anaïs ROHR, Florian UGHI, Thierry REGA,  
Rudy WUNDERLIN, Anthony DA SILVA RAMOS, Carine DURET

**Représentés :** Sophie VIAL par Thierry REGA, Jean TATU par  
Laurent ROUX

**Excusés :**

**Absents :** Sébastien ROUX

**Secrétaire de séance :** Anaïs ROHR

**Objet : Demande de subvention pour la rénovation énergétique de la maison forestière dans  
le cadre de la réalisation des objectifs de la Charte Forestière de Territoire de la CCAPV -  
DE\_2025\_015**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.5214-16 V du CGCT concernant la pratique du fonds de concours ;

Vu la délibération n°2020/06/02 du Conseil municipal du 13 juillet 2020 donnant délégation au  
Maire de certaines attributions ;

Vu la délibération 2025-01-12 de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon relative  
à l'Appel à projets « Forêts » 2025 ;

Mr le Maire expose que la CCAPV peut accompagner financièrement le projet de rénovation  
énergétique de la maison forestière dans le cadre de la réalisation des objectifs de la Charte  
Forestière de Territoire de la CCAPV. Le projet a pour objectif de :

Augmenter les performances énergétiques de la maison ONF

Réduire les factures d'électricité des locataires

Améliorer le confort des locataires

La CCAPV peut financer à hauteur de la part d'autofinancement engagé par la commune.

Un dossier a été déposé auprès des services techniques de la CCAPV composé d'une description  
du projet, d'un plan d'action et d'un budget détaillé. Le plan de financement de ce projet est le  
suivant :

|  |
|--|
| AGEDI<br>Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE   |
| Contrôle de légalité<br>Date de réception de l'AR: 05/06/2025<br>004-210402400-20250603-DE_2025_015-DE |

| Besoins (HT €)        |             | Ressources (HT €)            |             |
|-----------------------|-------------|------------------------------|-------------|
| Travaux               |             |                              |             |
| ITE maison forestière | 75 172.66 € | CCAPV                        | 15 034.53 € |
|                       |             | Commune de Villars-Colmars   | 15 034.53 € |
|                       |             | État – Fonds Vert Rénovation | 45 103.57 € |
| TOTAL                 | 75 172.66 € | TOTAL                        | 75 172.66 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le projet déposé auprès des services techniques de la CCAPV ;

**APPROUVE** le principe de demande d'attribution de subventions auprès de la CCAPV à hauteur de 15 034.53 € HT (soit à la hauteur de l'autofinancement de la commune pour ce projet) ;

**AUTORISE** Mr Le Maire à signe toutes pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire



Laurent ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

|  |
|--|
| AGEDI<br>Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE   |
| Contrôle de légalité<br>Date de réception de l'AR: 05/06/2025<br>004-210402400-20250603-DE_2025_015-DE |